

	Pages
1438 (XIV). Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes (5 décembre 1959) [point 49]	48
1439 (XIV). Ecole internationale des Nations Unies (5 décembre 1959) [point 51]	48
1440 (XIV). Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires (5 décembre 1959) [point 46]	49
1441 (XIV). Force d'urgence des Nations Unies (5 décembre 1959) [point 28, a et b]	49
1443 (XIV). Ouverture de crédits pour l'exercice 1960 (5 décembre 1959) [point 44]	50
1444 (XIV). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1960 (5 décembre 1959) [point 44]	51
1445 (XIV). Fonds de roulement pour l'exercice 1960 (5 décembre 1959) [point 44]	51
1446 (XIV). Organisation et marche des travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (5 décembre 1959) [point 44]	52
1447 (XIV). Modernisation du Palais des Nations (5 décembre 1959) [point 44]	52
1448 (XIV). Montant du Fonds de roulement (5 décembre 1959) [point 44]	53
1449 (XIV). Projet de budget pour l'exercice 1960 (5 décembre 1959) [point 44]	53

1354 (XIV). Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies: don de la Fondation Ford

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ annonçant un don de 6.200.000 dollars de la Fondation Ford en vue de la construction, de l'ameublement et de l'équipement d'un nouveau bâtiment destiné à abriter la Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain du Siège,

Convaincue de l'importance et de la valeur permanente de ce don, qui contribuera à l'efficacité des travaux entrepris par l'Organisation,

1. Décide d'accepter le don;

2. Adresse à la Fondation Ford ses plus vifs remerciements pour le don et l'esprit dans lequel il a été fait;

3. Approuve le plan général de construction du nouveau bâtiment de la Bibliothèque, tel qu'il est présenté dans le rapport du Secrétaire général;

4. Autorise le Secrétaire général à entreprendre la construction, l'ameublement et l'équipement du bâtiment, dont le coût ne devra pas dépasser le montant du don, à savoir 6.200.000 dollars plus les intérêts accumulés, à conclure des contrats en vue de la construction, de l'ameublement et de l'équipement dudit bâtiment ou en vue de tous autres travaux qui pourraient être nécessaires à ces fins, et à reverser à la Fondation Ford les fonds qui n'auraient pas été utilisés;

5. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, pour sa quinzième session, un rapport indiquant le volume des ressources et des services de bibliothèque dont il faudrait disposer pour garantir que l'on pourra tirer le meilleur parti possible de la nouvelle Bibliothèque;

6. Prie le Secrétaire général de transmettre la présente résolution à la Fondation Ford, pour lui exprimer la gratitude et les remerciements de l'Assemblée générale;

7. Prie le Secrétaire général de faire apposer une plaque portant la mention "Don de la Fondation Ford" à l'entrée principale de la nouvelle Bibliothèque, en

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/4231.

témoignage de la gratitude et de la reconnaissance des Etats Membres pour le don de la Fondation Ford;

8. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale de la suite donnée à la présente résolution.

835ème séance plénière,
3 novembre 1959.

1363 (XIV). Organisation des Nations Unies: rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1958 et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. Accepte les rapports financiers et les comptes de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1958, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes²;

2. S'associe aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (quatorzième session)³.

838ème séance plénière,
17 novembre 1959.

1364 (XIV). Fonds des Nations Unies pour l'enfance: rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1958 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1958, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes⁴;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

² Ibid., quatorzième session, Supplément No 6 (A/4116).

³ Ibid., quatorzième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/4153.

⁴ Ibid., quatorzième session, Supplément No 6A (A/4113).